

Alerte sur la TGAP

La taxe gÃ©nÃ©rale sur les activitÃ©s polluantes : une remise en cause de la politique de l'eau ? - Les actes du colloque organisÃ© par le Cercle FranÃ§ais de l'Eau, en octobre 1998.

Â

Titre

La taxe gÃ©nÃ©rale sur les activitÃ©s polluantes : une remise en cause de la politique de l'eau ?

Auteur

Cercle FranÃ§ais de l'Eau

Colloque

octobre 1998

Ã‰diteur

SÃ©nat

Rapport nÃ° 112

Pages
118

Prix

35 francs

CERCLE FRANÃ‡AIS DE L'EAU

La TGAP, c'est la taxe gÃ©nÃ©rale sur les activitÃ©s polluantes. Le gouvernement a pour projet, dÃ's 2000, d'intÃ©grer Ã la TGAP les redevances pollution collectÃ©es par les six agences de l'eau, soit 12 milliards par an. Ce "hold up" Ã©taique sur les redevances versÃ©es aux agences provoque une forte opposition des Ã©lus et des agences. Le sÃ©nateur Jacques Oudin, prÃ©sident du Cercle FranÃ§ais de l'Eau, s'est en particulier mobilisÃ© contre le projet, faisant remarquer qu'il ne serait guÃ“re judicieux de voir les redevances des agences se perdre dans le dÃ©ficit de l'Ã‰tat (236 milliards de francs).

Le sÃ©nateur Oudin est soutenu par les prÃ©sidents des six comitÃ©s de bassin, qui mettent en avant le bilan des agences de l'eau, reprÃ©sentatives du modÃ¨le franÃ§ais, repris par la directive europÃ©enne de l'eau. Un modÃ¨le caractÃ©risÃ© par une gestion par bassin versant, l'autonomie financiÃ¨re (l'eau paie l'eau) et un fonctionnement plutÃ´t dÃ©mocratique puisqu'il associe les acteurs rÃ©gionaux de l'eau, via les comitÃ©s de bassin.

Le compte-rendu du colloque organisÃ© au SÃ©nat le 20 octobre 1998 Ã©claire les discussions passionnÃ©es entre le groupe sÃ©natorial d'Ã©tudes sur l'eau et les reprÃ©sentants des pouvoirs publics. La TGAP remet en cause l'action et le rÃôle des Agences et des comitÃ©s de bassin, un dispositif reconnu tant au niveau europÃ©en que mondial.

Les opposants au projet font valoir que les Ã©normes investissements rÃ©alisÃ©s par les agences (21 milliards de francs par an) n'auraient probablement pas Ã©tÃ© possibles si les recettes avaient Ã©tÃ© centralisÃ©es par Bercy. Au sein des agences, totalitÃ© des syndicats, de la CGC Ã la CGT, est hostile au projet.

Compte tenu des besoins Ã satisfaire dans le domaine de l'eau, il faut des garanties rÃ©elles pour maintenir l'efficacitÃ© du systÃme. La crÃ©ation d'un compte spÃ©cial du TrÃ©sor (retour Ã l'eau des taxes prÃ©levÃ©es) n'offre aucune garantie ; rien n'assure en effet que la TGAP servira exclusivement Ã la protection de l'environnement. Les expÃ©riences passÃ©es (Fonds national de dÃ©veloppement d'adduction d'eau, Fonds d'investissement pour les transports terrestres et les voies navigables...) tendent Ã le prouver.

Ce projet d'inspiration jacobine et autoritaire soulÃ“ve une opposition farouche.

NDRL - La TGAP est le regroupement de quatre taxes sur l'environnement : dÃ©chets mÃ©nagers et industriels, huiles usÃ©es, bruit des avions et des aÃ©roports, Ã©missions de gaz polluants. En 2000, son assiette devrait Ãªtre Ã©largie par l'intÃ©gration d'une taxe sur la dÃ©pollution de l'eau et l'augmentation des taux. La recette de la TGAP passerait ainsi de 1,9 milliard Ã 4 milliards de francs. Cette recette sera versÃ©e Ã la SÃ©curitÃ© Sociale, ce qui reprÃ©sente dÃ©jÃ un curieux systÃme de "vases communicants" entre le budget de l'Ã‰tat et la SÃ©cu. On est tentÃ© de se rappeler d'une certaine "vignette" sensÃ©e aider les vieillards dÃ©munis par les pare-brises des automobiles. Autre curiositÃ©, la TGAP Ã©largie amalgame des activitÃ©s de dÃ©pollution (rÃôle des agences de l'eau) Ã des activitÃ©s polluantes.Â